



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# MILITAIRES DE LA GENDARMERIE FORTEMENT MOBILISÉS A L'ÉTÉ 2024\*

\*AINSI QUE LES AGENTS CIVILS RELEVANT DU MINISTÈRE  
DES ARMÉES SERVANT EN GENDARMERIE

3

## MESURES SPECIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT OPÉRÉES PAR L'ACTION SOCIALE DES ARMÉES ET IGESA

1

### Allocation garde d'enfant :

200 € pour les couples

350 € pour les familles monoparentales

- pour chaque enfant de 0 à 12 ans fiscalement à charge
- sans condition de ressources
- sans démarche préalable : l'allocation sera versée automatiquement aux personnels touchés par les restrictions de permission (= éligibles à la prime JO)

2

### Tarifs remisés sur les séjours :

en centre de vacances

en établissements familiaux (- 18 ans )

- sur présentation d'une attestation du commandant d'unité
- y compris en l'absence du parent ressortissant

3

### Priorité d'accueil en crèches ministérielles :

- crèche d'Issy-les-Moulineaux
- crèche Les Moussaillons à Balard
- crèche de Saint-Mandé-Bégin
- crèche Impératrice Eugénie à Brest
- crèche Grignan à Toulon

A scanner  
afin d'obtenir les  
conditions  
d'attribution



Toutes les informations sont disponibles sur le site Igesa : <https://www.igesa.fr/e-social-des-armees>

Retrouvez également les offres spécifiques de la Fondation Maison de la gendarmerie et de la Caisse nationale du gendarme à l'occasion de l'engagement exceptionnel de l'été 2024: séjours remisés, priorité d'accès, aides financières ...

<https://www.caissenationalegendarme.fr> et <https://www.fondationmg.fr>